



REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 Janvier 2021

Nombre de membres :
En exercice : **68**
Qui ont pris part à la délibération : **52**
Dont pouvoirs : **17**

Date de la convocation : **21/01/2021**
Date d'affichage : **03/02/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le 29 janvier, à 19h30, le Comité syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL CPRH, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison Communale de Collégien conformément au statut en vigueur, après convocation légale, sous la présidence de **M. CHEVALIER Luc**.

Étaient présents : 35

Mme BORIES Régine, Mme NGUYEN Khanh, Mme BEERNAERT Aude, M. VOISIN Claude, Mme SOUBIE-LLADO Marie, Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne, Mme LAFFORGUE Nicole, Mme RIBAILLE Catherine, Mme ALLION Thao, Mme BOISSOT Colette, M. MAURY Philippe, M. LASSAU Cédric, Mme HERBIN Hélène, Mme LECOLLE Sandrine, Mme TARTARE Martine, Mme MERIGARD Sylvie, M. LASMIER Robert, Mme DESCROIX Patricia, M. CABARRUS Cécile, M. GAUDEFROY Gérard, Mme MOKEDDEM Hanifa, M. MACHADO Anthony, M. LECLERE Nicolas, M. TEMPLIER Yvon, Mme ZAHLAOUI Chantal, M. CURUTCHET François, M. ROBERT Claude, Mme ROTOMBE Claudine, Mme COURTINE Elisabeth, Mme GUILLOSSOU Carine, M. CHEVALIER Luc, M. ROBIN-LEROY Francis, Mme BOCH Béatrice, M. COCHEZ Jean-Luc, M. DESFOUX Didier.

Étaient absents excusés : 23

Mme RODRIGUES Fatima, Mme LUCCHESI Elisabeth, Mme MOKRI Pnina, Mme BOURGOGNE Sandrine, Mme TABAI Samia, M. RABASTE Brice, Mme SAUNIER Nicole, M. CHOFFARDET Pierre, Mme MAAH Monique, M. FLEURY Sébastien, Mme BELBOUAD Linda, Mme LEHMANN Corinne, Mme COURET Ghyslaine, Mme SARR Mariétou, M. BEGUE Gérard, Mme JULIAN Patricia, Mme DESCOUX Marie-Agnès, Mme JODIN Isabelle, Mme RICHARDSON Esther, Mme LAMRI Khadidja, M. VILLALBA-MOLERO Florent, M. LEBON Fabien, Mme BRUNET Stéphanie.

Étaient absents non excusés : 13

Mme HAM Lavie, Mme RIOJA Virginia, Mme DAGUERRE Martine, M. DELAPORTE Norbert, Mme TOMAS Elodie, Mme NAIT MERZEG Elodie, M. VERAX Jérôme, M. FATIS Stéphane, Mme BORYS Halina, M. BODIER Mickael, M. PILGRAIN Hervé, Mme DE SA Elda, M. TOUNSI Tony.

Procurations : 16

Mme RODRIGUES Fatima en faveur de Mme COURTINE Elisabeth, Mme LUCCHESI Elisabeth en faveur de M. VOISIN Claude, Mme MOKRI Pnina en faveur de Mme DESCROIX Patricia, Mme TABAI Samia en faveur de Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne, M. RABASTE Brice en faveur de M. LASSAU Cédric, Mme SAUNIER Nicole en faveur de M. MAURY Philippe, Mme MAAH Monique en faveur de M. VOISIN Claude, Mme BELBOUAD Linda en faveur de M. MACHADO Anthony, Mme LEHMANN Corinne en faveur de Mme ZAHLAOUI Chantal, Mme COURET Ghyslaine en faveur de Mme MERIGARD Sylvie, Mme SARR Mariétou en faveur de M. CHEVALIER Luc, M. BEGUE Gérard en faveur de Mme ROTOMBE Claudine, Mme JULIAN Patricia en faveur de Mme ROTOMBE Claudine, Mme RICHARDSON Esther en faveur de Mme SOUVIE-LLADO Marie, M. VILLALBA-MOLERO en faveur de Mme COURTINE Elisabeth, M. LEBON Fabien en faveur de M. CHEVALIER Luc, Mme BRUNET Stéphanie en faveur de Mme MERIGARD Sylvie.

Secrétaire de séance : Mme ROTOMBE Claudine



REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 Janvier 2021

SI-DEL-2021-5 Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne

Le Comité syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 22, 23-I, 24 alinéas 2 et 25 ;

VU la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne ;

VU la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne du 27 novembre 2020 approuvant les termes de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de Seine-et-Marne.

CONSIDERANT l'exposé des motifs ci-après :

La loi du 26 janvier 1984 prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la Fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département.

QUE ces missions soient détaillées aux articles 23-I, 24 alinéas 2 et 25 de la loi précitée : que leur périmètre couvre les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL.

QUE l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable valant approbation.

QUE le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'approbation libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique ».

QUE ce document juridique n'a de portée qu'en tant que préalable à l'accès à une, plusieurs ou toutes les prestations optionnelles proposées en annexes.

QUE la collectivité cocontractante n'est tenue par ses obligations et les sommes dues, qu'avec la due production d'un bon de commande ou bulletin d'inscription, aux prestations de son libre choix, figurant en annexes.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Président, après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

La convention unique pour l'année 2021 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, est approuvée.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

52 VOTANTS
42 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION
10 NPPV

Ainsi fait et délibéré en séance du 29 janvier 2021



Le Président,
Luc CHEVALIER